



COMMUNE DE PAMPROUX

PROCES VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Pamproux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie NAUDIN, Maire.

Date de la convocation : 27 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Mme NAUDIN Marie, M. MARCUSSEAU Régis, Mme MARCHE Karine, M. GOUBAND Thierry, M. FAUCHER Jean-Michel, Mme DESCHAMPS Marie-Noëlle, Mme MOTILLON Cécile, M. BELLOT David, M. GRANIER Didier, Mme BOURDIN Isabelle, M. BIZARD Éric, Mme BINETRUY Karine, Mme MARTEAU Véronique, Mme BOUBIEN Magali, M. ADAM Rodolphe.

Excusé : M. PEROTEAU Gaylord.

Secrétaire de séance : M. GOUBAND Thierry.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 h 38. Le procès-verbal de la séance du 17 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **Finances**
 - *Vote du compte de gestion 2024 du budget principal*
 - *Vote du compte de gestion 2024 du budget annexe lotissement*
 - *Vote du compte administratif 2024 du budget principal*
 - *Vote du compte administratif 2024 du budget annexe lotissement*
 - *Affectation du résultat 2024 du budget principal*
 - *Affectation du résultat 2024 du budget annexe lotissement*
 - *Vote des taux de fiscalité communale*
 - *Vote du budget primitif 2025 du budget principal*
 - *Vote du budget primitif 2025 du budget annexe lotissement*
- **Subventions aux associations et aux écoles**
 - *Retrait des pénalités de la société DAGAND dans le cadre du marché de restauration de l'ancienne halle*
- **Ressources humaines**
 - *Protection sociale complémentaire : mandat permettant de participer aux consultations organisées par le centre de gestion des Deux-Sèvres*
- **Qualité de vie**
 - *Cimetière : vente de cavurnes*
- **Voirie**
 - *Travaux de voirie 2025*
- **Administration générale**
 - *Téléphonie IP et internet mutualisé*
 - *Achat d'un serveur informatique*



COMMUNE DE PAMPROUX

- *Sollicitation de financement auprès de la communauté de communes Haut Val de Sèvre – Fonds de concours « soutien aux investissements communaux »*

- **Urbanisme**

- *Avis sur la demande d'autorisation relative à un projet d'exploitation d'un élevage de poules pondeuses sur la commune de Pamproux*

- **Questions diverses**

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL

2025-03-01 : approbation du compte de gestion 2024 du budget principal

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif, afin qu'il en examine les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget principal, qui n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil.

2025-03-02 : approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe « Lotissement 3 La croix d'Hervault »

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif, afin qu'il en examine les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe « Lotissement 3 La croix d'Hervault », qui n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil.

2025-03-03 : approbation du compte administratif 2024 du budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marché (Mme Naudin ayant quitté la salle pour ne prendre part ni au vote ni à la délibération), vu le compte de gestion 2024, examine le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	1 678 981,09 €
Dépenses d'ordre	5 000,00 €
Recettes réelles	1 995 857,44 €
Recettes d'ordre	- €
Résultat 2024	311 876,35 €
Excédent de 2023 reporté	333 719,45 €
Résultat à clôture	645 595,80 €



COMMUNE DE PAMPROUX

Section d'investissement

Dépenses réelles	546 148,47 €
Dépenses d'ordre	7 620,26 €
Recettes réelles hors excédents de fonctionnement capitalisés	156 945,48 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	414 083,59 €
Recettes d'ordre	12 620,26 €
Résultat 2024	29 880,60 €
Déficit de 2023 reporté	- 311 013,59 €
Résultat à clôture	- 281 132,99 €

Restes à réaliser en dépenses	116 050,00 €
Restes à réaliser en recettes	204 155,00 €

Résultat à clôture cumulé des deux sections : 364 462,81 euros.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CONSTATE** la concordance complète du compte administratif avec le compte de gestion, et vote le compte administratif 2024 du budget principal présenté.

2025-03-04 : approbation du compte administratif 2024 du budget annexe « Lotissement 3 La croix d'Hervault »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marché (Mme Naudin ayant quitté la salle pour ne prendre part ni au vote ni à la délibération), vu le compte de gestion 2024, examine le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe lotissement 3 Croix d'Hervault.

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	- €
Dépenses d'ordre	- €
Recettes réelles	- €
Recettes d'ordre	- €
Résultat 2023	- €
Excédent/Déficit de 2022 reporté	16 356,16 €
Résultat à clôture	16 356,16 €

Section d'investissement

Dépenses réelles	- €
Dépenses d'ordre	- €
Recettes réelles hors excédents de fonctionnement capitalisés	- €
Excédents de fonctionnement capitalisés	- €
Recettes d'ordre	- €
Résultat 2023	- €
Excédent/Déficit de 2021 reporté	26 476,45 €
Résultat à clôture	26 476,45 €

Résultat à clôture cumulé des deux sections : 42 832,61 euros.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CONSTATE** la concordance complète du compte administratif avec le compte de gestion, et vote le compte administratif 2024 du budget annexe « Lotissement 3 : La croix d'Hervault » présenté.



COMMUNE DE PAMPROUX

2025-03-05 : affectation du résultat 2024 du budget principal

Après que le conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal, Madame le Maire propose :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 645 595,80
- un déficit d'investissement de : 281 132,99
- un excédent des restes à réaliser de : 88 105,00

Soit un déficit de financement de : 193 027,99

d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

AFFECTATION EN RÉSERVE (compte 1068)	193 027,99
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT – EXCÉDENT (002) :	452 567,81

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat tel que proposé.

2025-03-06 : affectation du résultat 2024 du budget annexe « lotissement 3 la croix d'Hervault »

Après que le conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe « lotissement 3 la croix d'Hervault », Madame le Maire propose :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 16 356,16
- un excédent d'investissement de : 26 476,45

d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT – EXCÉDENT (002) :	16 356,16
RÉSULTAT REPORTÉ EN INVESTISSEMENT – EXCÉDENT (001) :	26 476,45

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat tel que proposé.

2025-03-07 : taux de fiscalité 2025

Madame le Maire rappelle les taux de la fiscalité locale communale appliqués en 2024 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	35,22 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	64,95 %
Taxe d'habitation :	19,49 %

Concernant les taxes foncières, Madame le Maire propose de reconduire les taux de 2024 à l'identique, sans modification.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la proposition de Madame le Maire,
- **DECIDE** de reconduire les taux 2024 sans modification.



COMMUNE DE PAMPROUX

2025-03-08 : Budget primitif 2025 du budget principal

Suite aux commissions finances qui ont eu lieu les 10 et 19 mars 2025, Madame le Maire présente la proposition de budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget principal.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Proposition 2025
Chapitre 011	Charges à caractère général	554 838,75 €	716 844,81 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	861 728,16 €	992 500,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	2 602,00 €	6 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	247 760,94 €	262 500,00 €
Chapitre 66	Charges financières	12 051,24 €	11 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	- €	2 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	- €	13 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	- €	269 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	- €
Total		1 683 981,09 €	2 272 844,81 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Proposition 2025
Chapitre 013	Atténuation de charges	48 962,59 €	10 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	30 000,00 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	86 717,79 €	65 500,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	588 693,53 €	564 152,00 €
Chapitre 731	Impositions directes	674 694,00 €	675 000,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	484 080,81 €	394 175,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	107 355,29 €	81 400,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	66,88 €	50,00 €
Chapitre 77	Produits spécifiques	5 286,55 €	- €
Chapitre 78	Reprises sur provisions	- €	- €
002	Excédent reporté	- €	452 567,81 €
Total		1 995 857,44 €	2 272 844,81 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre ou opération	Libellé	Réalisé 2024	Proposition 2025 RAR inclus
<i>OPFI Opération financière</i>			
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		281 132,99 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 808,99 €	
Chapitre 020	Dépenses imprévues		- €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section		30 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	7 620,26 €	- €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	76 995,64 €	80 350,00 €
<i>OPNI Opération non individualisée</i>			
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	8 080,28 €	52 750,00 €
Op. 0109	Bâtiments	301 368,50 €	124 420,00 €
Op. 0112	Matériel	11 692,86 €	102 120,00 €
Op. 0113	Eclairage public	83 803,86 €	65 130,00 €
Op. 0116	Voirie	61 553,26 €	236 050,00 €
Op. 0126	Salle omnisports	- €	- €
Op. 0132	Aménagement paysager	845,08 €	5 000,00 €
Op. 0138	Sanitaires de l'annexe	- €	20 700,00 €
Op. 145	Microfolie	- €	45 600,00 €
Total		553 768,73 €	1 043 252,99 €



COMMUNE DE PAMPROUX

Recettes d'investissement :

Chapitre ou opération	Libellé	Réalisé 2024	Proposition 2025 RAR inclus
<i>OPFI Opération financière</i>			
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		269 000,00 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisation		- €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 000,00 €	
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	7 620,26 €	
Chapitre 10	Dotations, fonds divers	450 374,96 €	253 027,99 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	5 674,41 €	
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées		2 000,00 €
<i>OPNI Opération non individualisée</i>			
Chapitre 13	Subventions d'investissement		
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées		
Op. 0109	Bâtiments	36 000,00 €	197 260,00 €
Op. 0112	Matériel	- €	20 620,00 €
Op. 0113	Eclairage public	39 103,90 €	30 475,00 €
Op. 0116	Voirie	- €	226 700,00 €
Op. 138	Sanitaires de l'Annexe		13 770,00 €
Op. 142	Eclairage public 2022	39 875,80 €	- €
Op. 145	Microfolie	- €	30 400,00 €
Total		583 649,33 €	1 043 252,99 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget principal tel que présenté.

2025-03-09 : Budget primitif 2025 du budget annexe « lotissement 3 la croix d'Hervault »

Suite aux commissions finances qui ont eu lieu les 10 et 19 mars 2025, Madame le Maire présente la proposition de budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget annexe « lotissement 3 la croix d'Hervault ».

Section de fonctionnement

	Proposition 2025
Dépenses	136 402,06 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
71355(ordre) Variation des stocks de terrains aménagés	65 929,50 €
011 Charges à caractère général	
605 Achats de matériel, équipements et travaux	30 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	
6523 Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère ad	40 472,56 €
Recettes	136 402,06 €
002 Résultat d'exploitation reporté	
002 Résultat d'exploitation reporté	16 356,16 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
71355(ordre) Variation des stocks de terrains aménagés	68 301,90 €
70 Produits des services, du domaine et ventes divers	
7015 Ventes de terrains aménagés	51 744,00 €



COMMUNE DE PAMPROUX

Section d'investissement

	Proposition 2025
Dépenses	92 405,95 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
3555(ordre) Terrains aménagés	68 301,90 €
16 Emprunts et dettes assimilées	
168748 Autres communes	24 104,05 €
Recettes	92 405,95 €
OPFI Opération financière	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	26 476,45 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
3555(ordre) Terrains aménagés	65 929,50 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe « lotissement 3 la croix d'Hervault » tel que présenté.

2025-03-10 : Subventions 2025 accordées aux associations

Au regard des dossiers déposés et de l'avis de la Commission « Finances » en date du 24 mars 2025, il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

1/ Associations de la Commune

ORGANISMES DEMANDEURS	SOMMES ATTRIBUEES en 2024	SOMMES DEMANDEES POUR 2025	AVIS DE LA COMMISSION
SEP, décomposée comme suit :			
SEP Danse et Plaisir	2 000 €	2 500 €	2 000 €
SEP Danse Trad	500 €	500 €	500 €
SEP gym volontaire Mouv'Tonic	2 000 €	2 000 €	2 000 €
SEP Football U.S.F Pamproux	1 500 €	2 000 €	1 500 €
SEP Théâtre	2 ^{ème} gratuité salle	Régie son lumière	Régie son lum (heures)
Sep Hand Ball	800 €	-	-
SEP Histoire et Patrimoine	500 €	900 €	900 € (déjà délibéré)
SEP Pétanque	-	1 500 €	1 500 €
SEP Scrabble des Pampres	500 €	placard	placard
Déclic du 3 ^{ème} Œil	900 €	300 €	300 €
SEP Emergence galerie d'art	500 €	1 000 €	1 000 €
Pamprôfolies	5 500 €	5 000 €	5 574 € (protect. civile)
APE de Pamproux	2 ^{ème} gratuité salle	2 ^{ème} gratuité salle	2 ^{ème} gratuité salle
Amicale des Donneurs de Sang		Bon vouloir	200 €
Société de chasse ACCA Pamproux	400 €	400 €	400 €
La Douceur de Gaïa	-	1 000 €	Mise à dispo salle hebdo
Soit un total de			15 874 €

2/ Associations hors-commune

ORGANISMES DEMANDEURS	SOMMES ATTRIBUEES en 2024	SOMMES DEMANDEES pour 2025	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION
France Adot 79	-	Bon vouloir	0€
Un hôpital pour les enfants	-	Bon vouloir	0€
Secours Populaire Français	-	Bon vouloir	0€
APF France Handicap	-	Bon vouloir	0€
Association des sclérosés en plaques		Bon vouloir	0€



COMMUNE DE PAMPROUX

France Alzheimer 79		Bon vouloir	0€
JPV 79-86-87 (familles endeuillées)		Bon vouloir	0€
A.D.M.R. La Mothe		Bon vouloir	0€
Foyer EREAF. Dolto		Bon vouloir	0€
Chambre des Métiers et Artisanat 79	-	500 €	500 €
ECLAS 79 (anciennement Mot à Mot)		Bon vouloir	
Banque alimentaire 79		Bon vouloir	
Handball Mothais	300 € + salle	BV + prêt salle	300 € + prêt salle
St Maixent Gym	135 €	90 €	90 €
Téléthon Nanteuil (AFM TELETHON)	200 €	-	200 € + animation
Soit un total de			1 090 €

3/ Association OCCE 79 – Ecoles maternelle et élémentaire de Pamproux

La commune de Pamproux gérant le fonctionnement de ses écoles, Madame le Maire avec la commission finances et la commission vie scolaire proposent d'attribuer :

- 10€ par élève et par an en fonction des effectifs à la rentrée n-1
- 15€ par élève participant et par an supplémentaire pour les projets pédagogiques exceptionnels.

Les montants sont inchangés, ils avaient été revus à la hausse à la sortie du SIVU pour l'exercice 2024.

De plus, pour l'exercice 2025, il est demandé une subvention pour le fonctionnement du RASED et notamment de la psychologue scolaire. Cette demande est effectuée chaque année sur une commune de la circonscription. A cette occasion, il est proposé d'allouer la somme de 200€ pour l'ensemble des écoles soit à verser sur le compte de l'OCCE79 ou bien directement aux prestataires sous présentation des factures.

Après délibération, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'exercice 2025 comme suit :

1/ Associations de la Commune

ORGANISMES DEMANDEURS	SOMMES ATTRIBUEES en 2024	SOMMES ATTRIBUEES en 2025	Nombre de votant	Voix Pour	Voix Contre	N'a pris part ni au débat ni au vote
SEP, décomposée comme suit :			15	15		
SEP Danse et Plaisir	2 000 €	2 000 €	15	15		
SEP Danse Trad	500 €	500 €	15	15		
SEP gym volontaire Mouv'Tonic	2 000 €	2 000 €	15	15		
SEP Football U.S.F Pamproux	1 500 €	1 500 €	15	15		
SEP Théâtre	2 ^{ème} gratuité salle	Régie son lumière	15	15		
Sep Hand Ball	800 €	-	15	15		
SEP Histoire et Patrimoine	500 €	900 €	15	15		
SEP Pétanque	-	1 500 €	14	14		Marie NAUDIN
SEP Scrabble des Pampres	500 €	Placard	15	15		
Déclic du 3 ^{ème} Œil	900 €	300 €	15	15		
SEP Emergence galerie d'art	500 €	1 000 €	15	15		
Pamprôfolies	5 500 €	5 574 € (protect. civile)	13	13		Marie-Noëlle DESCHAMPS Karine BINETRUY
APE de Pamproux	2 ^{ème} gratuité salle	2 ^{ème} gratuité salle	15	15		
Amicale des Donneurs de Sang		200 €	15	15		
Société de chasse ACCA Pamproux	400 €	400 €	14	14		Éric BIZARD
La Douceur de Gaïa	-	Mise à dispo salle hebdo	15	15		
Soit un total de			15 874 €			

2/ Associations hors-commune

ORGANISMES DEMANDEURS	SOMMES ATTRIBUEES en 2024	SOMMES ATTRIBUEES en 2025	Nombre de votant	Voix Pour	Voix Contre	N'a pris part ni au débat ni au vote
Chambre des Métiers et Artisanat 79	-	500 €	15	15		
Handball Mothais	300 € + salle	300 € + prêt salle	15	15		
St Maixent Gym	135 €	90 €	15	15		
Téléthon Nanteuil (AFM TELETHON)	200 €	200 € + animation	15	15		
Soit un total de			1 090 €			



COMMUNE DE PAMPROUX

3/ Association OCCE 79 – Ecoles maternelle et élémentaire de Pamproux

- 10€ par élève et par an en fonction des effectifs à la rentrée n-1,
- 15€ par élève participant et par an supplémentaire pour les projets pédagogiques exceptionnels,
- 200€ pour le fonctionnement du RASED

2025-03-11 : Retrait des pénalités de la société DAGAND dans le cadre du marché de restauration de l'ancienne halle

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le lot 1 – Couverture, installation de chantier, Echafaudages dans le cadre de du marché de restauration de l'ancienne halle a été attribué à la société DAGAND.

Madame le Maire informe l'assemblée que l'ordre de service a été effectué le 2 octobre 2023 pour une durée de chantier de 8 mois. Les travaux de restauration de l'ancienne halle ayant été réceptionné sans réserve le 25 septembre 2024, le délai a donc été dépassé.

Considérant que ce délai de dépassement n'est pas à incomber à la société DAGAND, Madame le Maire propose le retrait des pénalités.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 voix contre (M. David BELLOT) :

- **ACCEPTE** le retrait des pénalités de la société DAGAND dans le cadre du marché de restauration de l'ancienne halle.

2025-03-12 : Protection sociale complémentaire : mandat permettant de participer aux consultations organisées par le centre de gestion des Deux-Sèvres

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 11 mars 2025 pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Madame le Maire expose :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les **risques santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les **risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette **participation est obligatoire** pour :

- Les **risques prévoyance** à effet du 1er janvier 2025.
 - o Le montant minimal s'élève à 7€ brut mensuel (article 2 du décret n°2022-581),

Ce montant serait porté à 50% au minimum de la cotisation à payer par l'agent dans le cas de la souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire selon les termes de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, sous réserve de la conclusion d'un accord collectif. Ce nouveau régime nécessite une transposition normative nécessaire. Le contrat collectif d'assurance est souscrit à l'issue d'un appel à concurrence réalisé soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur,

- o Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,
- Les **risques santé** à effet du 1^{er} janvier 2026.
 - o Le montant minimal s'élève à 15€ brut mensuel (article 6 du décret n°2022-581),
 - o Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation à définir par employeur : contrat individuel d'assurance labellisé, ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.



COMMUNE DE PAMPROUX

Le processus de consultation permettra de proposer aux employeurs qui auront formulé leur intention, des garanties collectives d'assurance de prévoyance et de santé au bénéfice de leurs agents.

Les conventions de participation et les contrats collectifs d'assurance associés sont conclus par le centre de gestion pour le compte des employeurs.

En application des dispositions de l'article L827-7 du code général de la fonction publique, le Centre de gestion a une obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des contrats collectifs permettant de couvrir les risques santé et prévoyance des agents territoriaux. La convention de participation sur la prévoyance du CDG 79 prend fin le 31 décembre 2025. Le CDG79 procédera au lancement des appels à concurrence en 2025 pour retenir et proposer des contrats collectifs à adhésion facultative en santé et prévoyance à effet au 1^{er} janvier 2026.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Risque prévoyance

- De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. La procédure retenue est décrite comme suit :
 - o participer au dispositif proposé par le CDG 79 et de lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.
- De proposer de verser une participation mensuelle brute par agent :
 - o d'un montant de 10 euros /agent/ mois
 - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres,
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Risque santé

- De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. La procédure retenue est décrite comme suit :
 - o participer au dispositif proposé par le CDG 79 et de lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.
- De proposer de verser une participation mensuelle brute par agent :
 - o d'un montant de 15 euros/agent/ mois
 - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres,
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

2025-03-13 : Cimetière : vente de caverne

Madame le Maire informe l'assemblée que pour faciliter la gestion des emplacements cinéris / caverne du cimetière, des travaux ont été effectués afin d'installer 5 caverne.

Suite à ces travaux, Madame le Maire propose de réviser les tarifs de ces emplacements comme suit :

- Concession sur 50 ans : 500 € l'alvéole/la caverne (emplacement et caverne compris)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les dits tarifs.

2025-03-14 : travaux de voirie 2025

Suite à sa réunion du 25 février 2025, la commission voirie propose d'effectuer des travaux de reprofilage sur environ 1,5 km de voirie situé :

- Lieu-dit Les Coudraies,
- Ruelle de la mare et huguenots
- Village de la Villedieu du perron
- Rue Maréchal Ferrand
- Rue Menuiserie
- Lieu-dit Parendeau

Les entreprises M'RY, EIFFAGE et SPIE BATIGNOLLES ont été consultées. Il est proposé de retenir le devis le mieux disant soit l'entreprise SPIE BATIGNOLLES pour un montant de 31 691,40€ HT soit 38 029,68€ TTC.



COMMUNE DE PAMPROUX

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager lesdits travaux de reprofilage ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis proposé par M'RY et tout autre document nécessaire à l'application de la présente décision.

Téléphonie IP et internet mutualisé

Des questions techniques restants en suspens et ne permettant pas le conseil municipal de se prononcer en toute connaissance de cause, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Achat d'un serveur informatique

Des questions techniques restants en suspens et ne permettant pas le conseil municipal de se prononcer en toute connaissance de cause, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

2025-03-15 : Sollicitation de financement auprès de la communauté de communes Haut Val de Sèvre – Fonds de concours « soutien aux investissements communaux »

Vu le code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L.1111-10 III et L.5214-16 V,

Madame le Maire expose que dans le cadre de sa politique de soutien aux communes membres, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre a mis en place, pour la période 2023 – 2026, un fonds de concours destiné à venir en appui aux investissements portés par les communes membres. Ce dispositif permet d'apporter une aide financière pour des projets ne relevant pas des compétences spécifiques de la communauté de communes.

Le fonds de concours vise à apporter un appui financier aux communes membres pour réaliser leurs investissements, c'est-à-dire la réalisation d'un équipement au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle. Il peut donc s'agir :

- de la réalisation d'infrastructures (voirie, réseaux...),
- de la réalisation de superstructures (construction d'un bâtiment)
- des acquisitions immobilières nécessaires à la réalisation d'infrastructures ou superstructures,
- d'acquisition d'un bien mobilier (véhicule...)

Sur la période 2023 – 2026, ce sont 1 400 000 € que la Communauté de communes destinerait ainsi à ses communes membres. Pour la commune de Pamproux, un montant de 22 500€ par an a été attribué. Madame le Maire précise que sur les exercices 2023 à 2024, il reste 4 129,31€ de fonds de concours qui s'ajoute aux 22 500€ de l'exercice 2025 soit un total de 26 629,41€.

La Commune de Pamproux a un projet de reprofilage de voirie qui pourrait faire l'objet de financement par la communauté de communes par le biais de ce fonds de concours.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Dépenses HT	
Reprofilage voirie	31 691,40 €
	-
TOTAL	31 691,40 €

Recettes HT	
Etat	-
CD79	-
SIEDS	
Autre	-
TOTAL	-

Montant attribué HT	
Solde	31 691,40 €
FdC CC HVS	15 845,70 €
Reste à charge	15 845,70 €



COMMUNE DE PAMPROUX

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention de fonds de concours annexée à la présente,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire

2025-03-16 : Avis sur la demande d'autorisation relative à un projet d'exploitation d'un élevage de poules pondeuses sur la commune de Pamproux

Par arrêté préfectoral du 18/02/2025, une enquête publique est ouverte du 28/03/2025 au 28/04/2025 inclus sur le territoire portant sur la demande d'autorisation présentée par la SCEA LA PLAINE DES BOUILLEES, relative à un projet d'exploitation d'un élevage de poules pondeuses sur la commune, installation qui relève des dispositions du titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale est constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du code de l'environnement et comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de PAMPROUX sur cette même période afin que le public puisse éventuellement y consigner des observations.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis sur cette installation.

Messieurs Jean-Michel FAUCHET et Régis MARCUSSEAU précise que cela va permettre à l'entreprise de sortir de l'élevage en batterie au nom du bien-être animal.

Madame Karine MARCHE que ce type de production aura un impact visuel et olfactif maîtrisé sur la commune.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 voix contre (M. David BELLOT) :

- **EMET** un avis favorable sur la demande d'autorisation relative à un projet d'exploitation d'un élevage de poules pondeuses sur la commune de Pamproux.

INFORMATIONS DIVERSES

Délégation :

- Droit de préemption : Madame le Maire énumère les demandes depuis le 17 février 2025.

Nombre de demande reçue : 4

Nombre de décision de ne pas préempter : 4

CAUE

Madame le Maire informe l'assemblée que le CAUE organise une journée d'information sur le thème « Eau, clé de l'aménagement durable ». L'inscription est gratuite, seul le repas sera à la charge de la commune pour les participants (18€).

CIRCINO

Madame le maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour représenter gratuitement les Deux-Sèvres avec 35 autres communes dans la nouvelle destination du jeu de société pour enfants Circino, le Chasseur de Trésors – Destination Deux-Sèvres.

Madame le Maire précise que ce jeu de plateau est une chasse au trésor mettant en avant le patrimoine des collectivités. L'ancienne halle de Pamproux étant déjà bien identifié sur la commune, Madame le Maire propose à l'assemblée que le trésor présenté soit la fête des vendanges avec un panorama de la côte Belet.

Q ENERGY

Il est rappelé que le projet de ferme éolienne de Rouillé avance et que des conventions de servitude de passage devront être signé en amont du projet, notamment au niveau du lieu-dit « les maisons rouge ».



COMMUNE DE PAMPROUX

Madame le Maire précise que la commission environnement devra se réunir au moment de formuler un avis sur ce projet.

ASVP

Madame le Maire informe l'assemblée que notre nouvel ASVP arrivera le 24 avril.

Ecoles

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une réunion avec le personnel périscolaire a été effectuée le 26 février et une commission vie scolaire s'est réunie le 12 mars.

Lors de ces différentes rencontres, il a été abordé plus particulièrement l'organisation de la pause méridienne sur les écoles maternelles et élémentaires. En effet, depuis le retour du confinement dû au COVID, il existe un service cantine pour l'école maternelle et deux services pour l'école élémentaire ce qui génère trois horaires différents pour les parents ayant une fratrie sur les trois temps de pause. Considérant que les effectifs étant moins importants à ce jour et qu'auparavant, un seul service était organisé sur l'école élémentaire, il a été proposé de revenir à un seul service sur la pause méridienne avec un décalage dans les horaires de sortie entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

Le conseil d'école a émis un avis favorable unanime aux horaires proposés, ce qui induira un retour à un seul service sur la rentrée 2025. A ce jour, la DASEN doit donner son accord avant la mise en place de ce dispositif.

Madame le Maire informe l'assemblée que du 1^{er} au 4 avril prochain se tiendra la semaine olympique et paralympique au sein de l'école élémentaire. A cette occasion, M. RADIUS athlète paralympique viendra intervenir le 4 avril auprès des élèves.

Madame le Maire annonce les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2025-2026 :

Collège : 57 élèves en 6^{ème} sur 3 classes
60 élèves en 5^{ème} sur 2 classes
64 élèves en 4^{ème} sur 3 classes
64 élèves en 3^{ème} sur 3 classes

Ecole Maternelle : 11 élèves en petite section, 16 en moyenne section et 17 en grande section soit un total de 44 élèves (48 élèves à la rentrée 2024-2025). Un recensement des enfants pouvant être inscrits en très petite section est en cours.

Ecole élémentaire : 14 élèves en CP, 18 en CE1, 14 en CE2, 18 en CM1 et 19 en CM2 soit un total de 83 élèves (86 élèves à la rentrée 2024-2025).

Piscine

Les collèges de Ménigoute et La Mothe St Héray demandent à quelle date la piscine sera ouverte afin d'organiser le planning de leurs cours.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à ce jour aucune date ne peut être proposée suite aux difficultés de trouver une entreprise disponible pour la réparation des fuites constatées.

Madame le Maire indique qu'à ce jour peu de candidats ont répondu aux offres d'emploi saisonnier.



COMMUNE DE PAMPROUX

Espace de Vie Sociale (EVS) : la croisée des villages

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'EVS la croisée des villages effectue une itinérance sur la commune de Pamproux tous les mercredis à la salle de l'atelier. Le programme du mois d'avril est : le 02/04 : jeux de société, le 10/04 : la parentalité, les 17 et 23/04 café papote.

CIF-FP

Madame le Maire informe l'assemblée que le CIF-SP organise 2 ateliers gratuits sur la commune de Pamproux :

- Le 24/04 : sur le thème des vélos électrique et des trottinettes
- Le 22/05 : mise à jour ludique du code de la route

Microfolie

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu Madame Pauline RUFFIE, Responsable Opérationnel Micro-Folie de la NA, avec Béatrice CRETIEN, membre du Comité Consultatif de la Commission Culture et Communication, afin de faire le point sur le projet et visiter le lieu envisagé.

Les prochaines étapes seront de choix du matériel, la création de la fiche de poste pour le recrutement de l'animateur. Madame le Maire propose de créer un groupe de travail dédié. Mesdames MARCHE, BINETRUY et BOURDIN se proposent.

Manifestations à venir

- 21/04 : Cultur'Jardin
- Du 9 au 18/05 : Exposition Emergence
- 24/05 : Livres en D'lire

Terra aventura

Madame Magali BOUBIEN précise que le Terra Aventura est toujours en maintenance. Madame le Maire répond qu'à ce jour le parcours risque d'être encore sous l'eau et propose à Madame BOUBIEN d'effectuer le parcours afin de vérifier s'il est possible de le rouvrir.

Prolifération des pigeons

Monsieur Thierry GOUBAND informe l'assemblée que l'opération de dépigeonnage a eu lieu en toute discrétion et que les résultats sont visibles.

En complément de cette opération des filets devront être installés dans le clocher afin que les pigeons ne puissent plus y accéder.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23h.

Le secrétaire de séance,
Thierry GOUBAND

Le Maire,
Marie NAUDIN